

**Juillet 2016**

## **Caisse des Dépôts et Consignations**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**SESSION de 2016**

#### **RAPPORT ETABLI PAR LE JURY**

##### **1. Introduction :**

Les épreuves de la session 2016 de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe se sont tenues les 27 et 28 juin. L'ensemble de la procédure s'est parfaitement déroulé.

16 postes étaient ouverts. 108 fonctionnaires de la CDC remplissaient les conditions pour se présenter, seuls 18 se sont inscrits. 2 d'entre eux s'étant désistés avant les épreuves, le jury a entendu 16 candidat(e)s et décidé d'en promouvoir 14 (10 femmes et 4 hommes). A quelques exceptions près, le jury a considéré que les candidat(e)s avaient amplement le niveau requis

Le présent rapport vise à aider les candidat(e)s potentiel(le)s à se préparer à une future session.

##### **2. Les épreuves :**

Afin de faciliter le déroulement des oraux et de garantir des conditions de traitement identiques entre tous les candidat(e)s, le jury avait préalablement défini ses modalités de questionnement (répartition du temps de parole et des domaines d'interrogation entre les 3 examinateurs) ainsi que ses critères d'évaluation, formalisés dans une grille utilisée pour déterminer les notes attribuées.

###### **a) Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) :**

Il vise à informer le jury, de manière complète et structurée, sur les parcours et les fonctions successives exercées par les candidat(e)s ainsi que sur les compétences qu'il (elle)s ont ainsi acquises.

Ces dossiers s'avèrent hétérogènes dans leur contenu et dans leur format. On y observe fréquemment un manque de priorisation des informations. En effet, dans ces dossiers parfois (trop) longs, sont décrites de manière très détaillée toutes les activités exercées durant la carrière des intéressés. Cette exhaustivité est susceptible de masquer les éléments importants méritant d'être portés à la connaissance du jury.

Toutefois, c'est la partie relative aux compétences qui posent généralement le plus de problèmes. Dans cet exercice, les candidat(e)s sont confronté(e)s à une double difficulté : d'abord savoir identifier ce que sont leurs compétences (qu'il convient de distinguer des tâches réalisées), puis, autoévaluer de manière objective le degré de maîtrise de celles-ci. Certain(e)s remplissent par conséquent cette rubrique de manière très succincte alors que d'autres survalorisent manifestement leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Pour remplir cette rubrique, le jury conseille de faire preuve de modestie et de sincérité, au risque sinon de se retrouver en « porte-à-faux » lors des questions.

L'élaboration du dossier de RAEP constitue par conséquent un point sur lequel les formations doivent mettre l'accent afin d'aider les candidat(e)s à produire un document clair et synthétique, reflétant la réalité de leur parcours et expérience professionnels.

#### b) Les exposés introductifs :

Les candidat(e)s doivent exposer leurs fonctions actuelles et s'ils le souhaitent leur parcours antérieur en 5 minutes maximum, les 15 minutes restantes étant consacrées aux questions/réponses.

La plupart des candidat(e)s a su respecter cette disposition. Dans quelques cas cependant, le Président a dû interrompre l'exposé en demandant de conclure, car la durée réglementairement impartie était atteinte, voire légèrement dépassée. Il s'agissait le plus souvent de présentations insuffisamment préparées voire improvisées.

Pour les autres, les exposés ont été globalement de bonne qualité, avec peu de textes manifestement récités par cœur. La meilleure formule consiste en effet à mémoriser le plan et le contenu de l'exposé, puis à utiliser ses propres mots lors de l'épreuve; la spontanéité qui en résulte et la force de conviction qu'elle apporte, compensant largement les quelques inévitables hésitations de vocabulaire. Par ailleurs, l'annonce du plan en ouverture de l'exposé rend celui-ci plus facile à suivre par le jury et permet au candidat d'éviter de perdre le fil de son propos.

Le principal point à améliorer par de nombreux candidat(e)s porte, comme pour le dossier RAEP, sur le choix des informations à présenter. En effet, pour ceux (celles) qui ont été successivement affecté(e)s sur plusieurs postes, il n'est ni possible ni souhaitable de vouloir décrire en détail la totalité du parcours réalisé. Certain(e)s candidat(e)s ont consacré trop de temps à présenter leurs fonctions antérieures, parfois exercées dans d'autres administrations ou entreprises, au détriment du ou des postes récemment occupés à la CDC qui pourtant sont les plus intéressants par rapport aux attentes du jury. Les candidat(e)s doivent prendre en compte que celui-ci dispose de leurs dossiers et peut approfondir les aspects qu'il souhaite, lors des questions.

L'exposé doit par conséquent s'attacher à mettre en évidence la cohérence du parcours, les complémentarités entre les différentes fonctions exercées et surtout les responsabilités particulières ou les dossiers sensibles menés à bien et les compétences mises en œuvre dans ce cadre.

#### c) Les questions posées par le jury :

Elles ont uniquement porté sur les fonctions, les compétences et les connaissances professionnelles des candidat(e)s, en se fondant à la fois sur le dossier de RAEP et sur l'exposé introductif. Elles ont également concerné l'environnement professionnel : groupe CDC et les entités qui le composent, mais ont systématiquement exclu toute dimension de « culture générale ».

Le jury a veillé à ne pas déstabiliser les candidat(e)s mais plutôt à les mettre en confiance. Il a privilégié les questions « ouvertes » formulées simplement, pour amener les candidat(e)s à décrire et à analyser leurs attributions et compétences. Il a pu également leur soumettre des mises en situation, du type : « face à tel problème, que faites-vous ? », en se référant toujours aux fonctions exercées par les candidat(e)s.

Lors de cette séquence, le jury a relevé les principales insuffisances suivantes :

- des lacunes importantes concernant les missions, l'organisation..., les directions d'appartenance des candidat(e)s et plus largement de la CDC, alors qu'il s'agit de questions classiques dans ce type d'épreuves ;
- un manque de recul et de compréhension des enjeux collectifs. Ainsi, de nombreux candidat(e)s sont centré(e)s sur leurs propres activités et ont du mal à comprendre comment elles s'articulent avec les missions de leur unité, de leur direction et de la CDC;
- des méconnaissances en matière de règles administratives de base (droits et obligations du fonctionnaire).
- des réponses trop rapides, sans un minimum de réflexion préalable ;
- dans quelques rares cas, des problèmes d'expression : vocabulaire et formulations inappropriés pour un oral ;

Le jury n'a pas sanctionné durement un(e) candidat(e) incapable de répondre à une question, sauf bien entendu si celle-ci portait directement sur des attributions professionnelles qu'il avait affirmé totalement maîtriser dans son dossier RAEP ou lors de son exposé introductif.

Enfin, il incite les candidats à illustrer spontanément leurs réponses, de chiffres significatifs ou d'exemples concrets tirés de leur expérience professionnelle.

Le président du jury  
Philippe BLUMENFELD